

LES GROS « BONNET »S,

Avec un nombre, sans cesse croissant de chantiers immobiliers en Ville, **MédiaChartres** remarque que chacun s'octroie ses « propres » besoins, en et pour ... tout !

Exemples: occupation de l'espace Public (suppression des trottoirs) sans autorisation ou périmée de longue date, ou encore, ne correspondant pas du tout à l'arrêté municipale affiché (quand il y en a un et qu'il est visible), réglementation routière (valse des panneaux mobiles ou fixes) au gré des besoins, détériorations visibles des routes par le passage répété des poids lourds (pourtant interdits en Ville, aux plus de 10 tonnes), et que les « autorités » avaient promis de sanctionner récemment, à grand renfort de communiqués dans la presse locale,

(sévir, oui, mais de façon très sélective).





état

des routes, après les passages des PLs

Comme toujours, ces infractions ne sont **JAMAIS** sanctionnées , voir même, simplement contrôlées !

MédiaChartres vous en explique la principale raison:

A ce jour, la majorité des promoteurs, sont des annexes de la **Mairie de Chartres** ou en participations, dès lors, difficile de se faire justice à soi-même (et au diable les lois), et puis quand ont à de gros « **Bonnet** » -sans mauvais esprit-, ça aide.

chantier, rue Gabriel Péri:

Voici en image, quelques illustrations:



Blv Foch, avant/après



humour de chantier !

Claude Arffi